

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 14 (1941)

Heft: 7-8

Rubrik: Infos éditeur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

h a b i t a t i o n

Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg, 28, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.)
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent, 20, Lausanne (S. C. H.)
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuxseux, Genève (S. C. H.)
Société genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre, 5, Genève
Association des employés architectes et techniciens du bâtiment, Genève (A. D. E. A.)
Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, Lausanne (S. D. T.)

administration

Case postale Chauderon, Lausanne

ré d a c t i o n

A. Hoehel, téléphone 2 82 73
78, rue de Lausanne, à Genève

é d i t i o n

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg, à Lausanne

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. ; Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. ;
Virieux, arch. cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. ; A. Guyonnet, arch. ; Dr A.
Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement :

Suisse : Fr. 4.— par an. Etranger : Fr. 6.40 • Prix du numéro : Fr. 0.40.
Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'Agence des journaux
et dans les kiosques à journaux • Versement au compte de chèques II 6622

S. T. S. SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT ZURICH, TIEFENHÖFE, 11 - TÉL. 3 54 26

Liste des emplois vacants

- 750 Plusieurs techniciens, respectivement dessinateurs en bâtiment, dont un technicien bon calculateur en béton armé. Tous disposant d'une assez longue pratique de bureau et de chantier. Entrée au plus tôt. Importante entreprise de construction et bureau d'architecte de Posen (Gouvernement général) Allemagne. Connaissance de la langue indispensable.
- 774 Quelques architectes et techniciens en bâtiment diplômés d'une école technique supérieure ou d'un technicum, demandés pour l'élaboration de problèmes de construction intéressants. Bureau d'architecte de Gleiwitz (Allemagne). Connaissance de la langue allemande.
- 784 Technicien en bâtiment expérimenté, habile dessinateur, pour travail de bureau et assistance aux travaux de chantier. Entrée immédiate. Engagement de deux à trois mois. Bureau d'architecte de Zurich.
- 794 Jeune technicien en bâtiment pour travail de bureau. Entrée au plus tôt. Engagement d'environ trois mois. Bureau d'architecte de Zurich.
- 808 Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment, ayant si possible des connaissances en constructions en bois, pour travail de bureau. Entrée immédiate. Engagement de longue durée. Zurich.
- 860 Architecte diplômé ou technicien en bâtiment diplômé ayant de la pratique cherché pour d'assez grands problèmes de construction. Travail de bureau surtout. Entrée à convenir. Bureau d'architecte à Innsbruck (ancienne Autriche), Allemagne. Connaissances de la langue allemande.
- 868 Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment, habile dessinateur, pour la durée de quelques mois. Bureau d'architecte de Zurich.
- 876 Jeune dessinateur en bâtiment, expérimenté, pour travail de construction. Entrée immédiate, pour environ deux mois. Bureau d'architecte de Suisse orientale.
- 890 Jeune technicien en bâtiment, très habile dessinateur, pour projets et plans d'exécution. Entrée au plus tôt. Bureau d'architecte de Munich. Connaissance de la langue allemande nécessaire.
- 912 Jeune technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur en bâtiment, pour plans de détail et d'exécution. Habile dessinateur au trait net. Entrée immédiate. Engagement de plus longue durée. Bureau d'architecte de Zurich.
- 922 Jeune technicien en bâtiment disposant de quelque pratique en projets et conduite de travaux, pour petites constructions industrielles. Entrée au plus tôt. Engagement de longue durée. Entreprise industrielle de Suisse orientale.
- 936 Jeune dessinateur en bâtiment, qualifié, pour travaux d'ordre militaire. Engagement à base civile. Entrée immédiate.
- 938 Jeune dessinateur en bâtiment pour travaux d'ordre militaire. Entrée immédiate.
- 944 Technicien en bâtiment, ayant si possible de la pratique en charpenterie et menuiserie et des connaissances en calcul et dans la tenue des livres. Entrée au plus tôt. Entreprise de construction et fabrique de chalets en Suisse orientale.
- 960 Technicien ou dessinateur en bâtiment, provisoirement, pour la durée d'environ un mois. Bureau d'architecte de Zurich.
- 964 Technicien en bâtiment, capable, en qualité de conducteur de travaux pour baraquements. Engagement provisoire d'un à deux mois. Entrée immédiate. Suisse centrale.

976 Technicien en bâtiment qualifié, habile dessinateur, pour activité de bureau. Entrée à convenir. Engagement de plus longue durée pour candidat répondant à l'attente. Bureau d'architecte de Suisse orientale.

Sont pourvus, les numéros :

de 1940 : 802.
de 1941 : 420, 430, 432, 450, 478, 486, 506, 516, 518, 522, 524, 526, 634.

U.S.A.L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Vice-présid. : Arthur Freymond.
Secrétaire : J. Balmas, 32, chemin des Fleurettes, Lausanne.
Trésorier : F. Ribl, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.
Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hoehel, M. Weiss,
M. Jatou, C. Burklin, A. Jaquet, M. Lateltin.

Assemblée générale de la Section romande de l'U.S.A.L. du 28 juin 1941, au Café-Restaurant du Théâtre à Lausanne

Rapport du président.

Les circonstances qui, l'an passé, nous faisaient dire que notre section vivait dans l'attente, n'ont guère changé. L'activité, dans le domaine de la construction, s'est ralentie encore, tout au moins pour ce qui est de l'habitation. Il en sera ainsi en Suisse romande, aussi longtemps qu'une juste proportion n'aura pas été rétablie, dans nos principales villes, entre le nombre des logements mis sur le marché et les véritables besoins de la population. Il en est du logement comme de tout autre article de la production industrielle, sa valeur dépend, en définitive, de la demande. Il semble que, logiquement, les loyers auraient dû baisser dans une plus forte proportion que cela n'a été le cas jusqu'à maintenant. D'autre part, le prix de revient de la construction, et par conséquent des logements, n'a cessé d'augmenter. Comment expliquer cette situation paradoxale ?

On constate que, partout où l'on construit de nouveaux logements, pourvus naturellement de tout le confort, ceux-ci se louent assez facilement. Il ne s'agit pas d'un afflux de population, mais simplement du déplacement d'un certain nombre de ménages qui occupaient jusqu'alors d'autres logements moins modernes.

Notez que le loyer des logements « derniers neufs », si je puis dire, est souvent des plus modérés et ne correspond pas au rendement normal du capital engagé dans la construction. On sait que le taux de capitalisation des loyers va en augmentant, en proportion de l'âge des constructions et de l'entretien qu'elles exigent. Par conséquent, les proprié-